

LUTTER POUR UNE VILLE HOSPITALIÈRE

Le droit à vivre en ville pour toutes et tous présuppose et encourage un pouvoir d'attraction ainsi qu'une certaine idéalisation politique du cadre de vie urbain, comme lieu d'émancipation sociale.

Marion Alecian, directrice de l'asbl Atelier de recherche et d'action urbaines (ARAU).

Le droit à la ville passe par le droit à un environnement sain et à un confort urbain. Or tous les habitants n'ont pas le choix de leur trajectoire de vie et de leur environnement et il n'y a rien de très volontaire, quand on habite le « croissant pauvre » de Bruxelles, à subir les inégalités et pollutions urbaines exacerbées dans les quartiers les plus densément habités.

Pour dépasser les conditions d'une « simple » survie sociale et conférer à tous les quartiers un confort de vie, l'ARAU accompagne son action urbaine d'un combat pour l'amélioration globale de l'environnement urbain, prérequis indispensable au bien-être et à l'épanouissement de tous les Bruxellois... et à la crédibilité d'une défense universelle du droit à la ville. Mais comment faire de la ville un lieu de vie réellement volontaire ?¹ Comment établir une plus grande justice environnementale favorable à la santé des Bruxellois en travaillant sur les espaces publics ? Quels leviers et raisonnements urbanistiques faire valoir dans les projets urbains qui touchent à des lieux collectifs et partagés ? Comment les politiques urbanistiques peuvent-elles constituer des leviers pertinents pour réduire la dualisation sociale de notre ville et augmenter le confort de vie urbain ? Par une approche évidemment complémentaire aux revendications sociales plus macros partagées par ailleurs : une meilleure distribution des richesses, un accès aux droits sociaux, etc.

Les contrats de quartier, un outil urbanistique et social pertinent ?

La philosophie de la réparation urbaine promue par l'ARAU, dans la logique et continuité même des luttes urbaines (contre la démolition de la ville et pour la défense de ses habitants), a contribué à alimenter la naissance et la légi-

timité des contrats de quartier (1993) dans le contexte de la création de la Région. L'ARAU a de manière générale toujours soutenu la politique de rénovation urbaine en tant qu'outil de réparation de la ville et d'entretien des espaces publics, de création de logements sociaux et d'équipements collectifs, et comme un moyen direct de redistribuer la richesse vers les quartiers les plus pauvres, via une compétence que Bruxelles pouvait maîtriser. Les maisons médicales, parfois incluses dans les dynamiques des contrats de quartier, contribuent d'ailleurs à nourrir des diagnostics ou volets sociaux de certaines opérations. Cependant l'ARAU partage également certaines failles et lacunes de cette politique qui ont fait l'objet d'un bilan critique par le sociologue Matthieu Berger². De manière évidente, les contrats de quartier n'ont ni résorbé les problèmes de pauvreté dans les périmètres concernés ni rééquilibré la fracture sociale et territoriale entre le sud-est et le nord-ouest de la Région... Et c'est effectivement l'aspect matériel, « la brique », qui a prédominé dans les opérations et dans la répartition des moyens financiers alloués. « *Il faut se demander si l'avenir de Bruxelles passe par la rénovation urbaine, par des solutions bâties ou architecturées. On peut penser que l'amélioration des situations sociales et urbaines à Bruxelles ne passe que partiellement par l'amélioration du bâti. [...] Peut-être faut-il penser à un déterminisme autre qu'architectural, un déterminisme environnemental : créer un environnement – composé d'associations, d'institutions, pas que du bâti – pour les gens dans le besoin* », développe-t-il dans les colonnes d'Alter Échos³.

Ces investissements urbanistiques devraient encore mieux tirer parti des connaissances du milieu associatif pour remettre l'habitant au cœur de la dynamique de construction des contrats

1. Charte urbaine de l'ARAU, 12 décembre 2022, www.arau.org.

2. M. Berger, *Le temps d'une politique. Chronique des contrats de quartier bruxellois*, CIVA, 2019, <https://quartiers.brussels>.

3. J. Winkel, « Les contrats de quartier, un outil dépassé ? », *Alter Échos* n° 474, juin 2019.

4. « Cinq nouvelles rues aux Marolles ? », www.arau.org.

de quartier. Si l'analyse du sociologue est pertinente, elle ne doit pas non plus nous amener à balayer l'importance de projets concrets, et à proprement parler urbanistiques, que les aménagements urbains et contrats de quartier peuvent recouvrir. Il serait plus légitime de s'attarder sur de réels enjeux de rénovation et d'entretien, et moins sur de nouvelles constructions ou opérations de rénovation d'espaces publics qui ont tendance à s'orienter davantage sur le design et l'attractivité que sur la durabilité et les usages quotidiens des habitants... (aspects souvent moins porteurs pour les autorités en matière de communication et de bilan politique). Pourtant, les projets concrets de rénovation d'espace public ont cet avantage de pouvoir intéresser et interpeller directement le public concerné et, quand les processus sont bons, de rendre possible une participation des habitants dans la conception des projets. Et c'est bien là la force historique et la faiblesse actuelle des contrats de quartier : tout en ayant été très précurseurs dans les mécanismes participatifs liés aux projets urbains, ils en ont aussi révélé toute la difficulté. Il n'est effectivement pas évident de citer des contrats de quartier très concluants sur la donne participative. Récemment, l'ARAU a d'ailleurs lui aussi émis un avis très critique sur la rénovation de cinq rues dans les Marolles, demande de permis directement liée au « contrat de quartier durable Marolles » et dont tant le processus participatif que les plans projetés se sont révélés défailants pour les habitants et institutions sanitaires concernées (le périmètre d'action concerne pourtant le quartier le plus pauvre de Bruxelles-ville, et aurait mérité une vigilance et des moyens spécifiques⁴). Toutefois, malgré les défailances connues, le système doit être encouragé et poursuivi, et la participation renforcée : qui de plus légitimes que les habitants pour élaborer le diagnostic d'un quartier, cibler les besoins quotidiens, et revendiquer un environnement sain ?

Les infrastructures vertes et les espaces publics comme piliers de la santé urbaine

L'accès aux espaces verts participe à la santé physique et mentale des citoyens et constitue un indicateur de bien-être urbain. Une très récente étude américaine⁵ est venue préciser ces

bénéfices et démontrer que vivre à proximité des espaces verts en ville fait gagner plusieurs années d'espérance de vie. Elle encourage dans ses conclusions les urbanistes et aménageurs publics à les placer au même niveau d'exigence que les infrastructures sanitaires, réseau d'égouts, ramassage des ordures... Les urbanistes ayant effectivement tendance à ne retenir les atouts des espaces verts qu'en réponse aux défis du changement climatique (lutte contre les îlots de chaleur et meilleure infiltration des eaux en milieu urbain...) en oubliant les autres gains en matière de santé publique. Si l'on prend l'angle humain et social, on parlera d'ailleurs dans les projets urbains d'« infrastructures vertes » en complément de l'approche naturaliste de réseau écologique plus orientée vers la biodiversité, les deux étant intimement liés. Les fonctions écosystémiques des espaces verts, pour les services évidents rendus à la santé des habitants et de nos villes, devraient donc aujourd'hui être à la base de la conception des projets urbains⁶.

Pour éviter tout vœu pieux, il convient d'implémenter cette perspective verte dans la planification bruxelloise contraignante. Pour la Région, il s'agit donc de profiter de la révision en cours du plan régional d'affectation du sol (PRAS) – baptisée Share Brussels – pour intégrer de manière réglementaire les mailles vertes et bleues, mais aussi la qualité des sols (la fameuse carte d'évaluation biologique des sols qui classe la friche Jospahat à très haute valeur biologique et qui a indirectement provoqué une crise gouvernementale⁷). Le défi pour les quartiers les plus denses sera par ailleurs de parvenir à suivre une courbe de dédensification permettant la création d'espaces verts ou la verdurisation des intérieurs d'îlots, évolution que les autorités communales et régionales ont bien du mal à amorcer. En effet, les demandes de permis que l'on recense dans le « croissant pauvre » continuent de nourrir une densification des projets de logements, mais aussi un projet de marketing territorial (politique d'attractivité le long du canal), souvent contreproductif pour la qualité de vie des habitants des communes concernées⁸. Sur ces questions, c'est du côté d'une autre réforme en

Qui de plus légitimes que les habitants pour élaborer le diagnostic d'un quartier ?

5. K. Kyeezu et al., "Inequalities in urban greenness and epigenetic aging: Different associations by race and neighborhood socioeconomic status", *Science Advances*, 28 juin 2023, www.science.org.

6. « Plus de vert et de bleu dans nos villes, Conseil supérieur de la santé, 21 avril 2022, www.health.belgium.be.

7. La carte d'évaluation biologique (CEB) est un outil qui permet de suivre et d'objectiver la valeur biologique sur le territoire régional. Elle montre les zones d'une (très) haute qualité biologique en Région bruxelloise qui contribuent de manière importante à la protection de la biodiversité régionale (faune, flore et habitats naturels). <https://geodata.leefmilieu.brussels>.

8. C. Di Prima, « Le Plan Canal peut-il relancer Bruxelles », *L'Écho*, 16 septembre 2021, www.lecho.be.

cours, le règlement régional d'urbanisme (RRU) – rebaptisé lui Good Living – qu'il faut être attentif. Le milieu associatif a jusqu'à présent alerté sur les risques d'accroissement de la spéculation immobilière (nouveaux projets de tours...), peu bénéfique pour les quartiers denses malgré, il faut le reconnaître, les avancées non négligeables de ce projet de réforme en termes d'incitant pour une plus grande qualité de logement (accès à un espace extérieur, par exemple⁹).

Pour l'ARAU, l'espace public de la rue (le « salon du pauvre » selon la formule de l'un de ses fondateurs) a été placé et restera dans les priorités de sa grille de lecture des projets urbains : pour l'accessibilité des espaces publics face aux dérives de leur privatisation, pour la possibilité de manifester devant celle de marchander, pour une plus grande mobilité active en lieu et place du stationnement automobile, etc.

Aujourd'hui, par exemple, un sujet a priori anecdotique inquiète particulièrement notre association : la suppression des trottoirs au profit d'aménagements de plain-pied (dans les zones piétonnes commerçantes de type rue Neuve, modèle de centre commercial à ciel ouvert, ou encore dans l'hypercentre) : ces aménagements intuitivement favorables à la mobilité douce et dans le courant de la diminution de la pression automobile (que nous revendiquons) sont-ils réellement favorables aux déplacements des personnes les plus fragiles – enfants, personnes âgées, personnes à mobilité réduite... – là où les trottoirs les sécurisaient ? Avant d'être générali-

sé et standardisé, ce type d'évolution devrait directement impliquer les usagers quotidiens de l'espace public. La marche étant le mode de déplacement le plus accessible et universel, mais aussi le plus bénéfique pour la santé, il importe de s'assurer que les projets urbains répondent en premier lieu aux besoins et exigences des déplacements à pied.

L'air de la ville rend libre... surtout quand il est sain

Face à la paupérisation des conditions de vie qui s'accroît dans les quartiers denses, l'amélioration du cadre de vie dans les espaces communs urbains est primordiale. L'entretien de l'espace public et l'amélioration de l'environnement constituent un objectif urbanistique des plus politiques, qui doit accompagner de multiples autres revendications économiques et sociales. La participation des citoyens aux projets urbains, la sensibilisation préalable aux enjeux environnementaux et aux effets de la pollution sur la santé des habitants nécessitent un investissement continu et croissant des autorités publiques.

La ville n'est pas un organisme vivant qui suivrait une évolution déterministe ou non régulable. La ville est le fruit d'une construction sociale et d'un projet politique qui implique l'engagement de ses habitants, mais aussi des plans contraignants volontaristes visant à atteindre un confort de vie : faire du milieu urbain un véritable lieu de vie volontaire, partout et tout le temps ! ■

Les constats sur la fracture sociale de Bruxelles

Difficile de développer un point de vue urbanistique sans rappeler la dualisation croissante de la Région, à la fois marqueur et déterminant d'une précarisation dans les quartiers les plus pauvres. Nous renvoyons ici à quelques sources :

- Le dossier en ligne interactif « Bruxelles malade » de *Médor*¹⁰, qui cartographie les disparités de la Région selon de multiples indicateurs. Les quartiers centraux et denses subissent (au moins) une double peine, les pollutions environnementales se superposant aux indices de pauvreté et favorisant les conditions d'une dégradation des états de santé.
- Lors de ses écoles urbaines, l'ARAU aborde les enjeux de santé publique, notamment la question du non-recours aux droits sociaux ou l'impact du bruit sur la santé des habitants¹¹.
- Sur les diagnostics systématiques et institutionnels : le Centre d'expertise régional de référence pour le développement régional et territorial bruxellois (perspective.brussels), dont le rapport « Redéploiement socioéconomique, territorial et environnemental suite à la crise du Covid-19 » publié en 2020.
- L'Observatoire de la santé et du social¹², qui pointe les cancers, les maladies cardiovasculaires et les maladies de l'appareil respiratoire comme les trois principales causes à l'origine des décès en 2019. ■

9. « La grande élusion », avis de l'ARAU sur le premier projet à l'enquête publique, 23 janvier 2023, www.arau.org.

10. C. Joie et al. « Bruxelles Malade. Portrait d'une ville où les inégalités fonctionnent en cercle vicieux », *Médor*, juin 2022, <https://bxl-malade.medor.coop>.

11. www.arau.org.

12. <https://www.ccc-ggc.brussels/fr/observatbru>.